

**Découvrez mes 3 propositions en matière de sécurité, économie et culture développées lors de la conférence de presse du 22 janvier 2007.**



[www.nathalie-fontanet.ch](http://www.nathalie-fontanet.ch)

LIBERAL

Le constat est général, comme les médias l'ont dit et redit, l'équipe sortante est lessivée et a décrédibilisé les institutions. La population veut un vrai changement d'équipe.

Au-delà de cette question de personnes, les citoyens sont inquiets. Il faut que des changements de fond interviennent pour désamorcer ces inquiétudes.

De mes contacts, j'ai tiré une synthèse. Au-delà des axes du programme libéral, qui figuraient dès le départ dans mon programme de candidate, j'ai voulu aller plus loin et formuler des propositions dans 3 domaines revenant constamment dans mes discussions avec habitants et commerçants.

Ces 3 domaines sont ceux de la sécurité, de l'économie et de la culture.

## **1. Proposition en matière de sécurité**

En matière de sécurité, le constat n'est pas brillant : le sentiment de sécurité qui faisait la réputation de la Suisse en général et de Genève en particulier n'existe plus.

Entendons-nous bien : je vous parle d'insécurité et non de sentiment d'insécurité. Bien sûr, l'état déplorable de nos rues, les immeubles tagués augmentent massivement le sentiment d'insécurité. Mais je ne vais pas vous parler de voirie, mais de lutte contre l'insécurité.

Je veux que les habitants puissent se promener dans les rues en sécurité, à toute heure, et que les enfants ne courent pas de danger dans les préaux – l'actualité a démontré que ce n'est de loin pas le cas aujourd'hui.

L'un des rôles fondamentaux de l'Etat est d'assurer la sécurité de la population. Mais les communes ont aussi leur rôle à jouer. Et la Ville en particulier.

Je propose 2 mesures.

### **a. Plus de policiers**

La Ville dispose d'environ 90 ASM et 60 AM.

Les libéraux ont déposé plusieurs motions visant, dans le cadre de leurs compétences légales, à affecter autant que possible les agents de ville à des tâches de sécurité, et non pas seulement à coller les automobilistes ou à présider à l'ouverture des marchés. Ces motions étaient nécessaires, tout simplement parce que la sécurité n'a jamais été une priorité du conseil administratif actuel.

Mais cela ne suffit pas. En effet, les ASM ne disposent pas des compétences légales pour répondre aux besoins de sécurité des citoyens. Contrairement à une idée répandue, les agents de ville genevois n'ont rien d'une police municipale. Ses agents ne sont pas des policiers, contrairement à ceux de la police municipale lausannoise, pour prendre un seul

exemple. Nos agents de ville ne sont d'ailleurs pas titulaires du brevet de policier. Il est donc illusoire de vouloir leur donner des compétences supplémentaires.

La conclusion est donc simple : plus de sécurité, c'est plus de moyens pour la police cantonale, et donc pour la gendarmerie.

Pour lutter efficacement contre l'insécurité en ville, je propose donc de créer une brigade de gendarmerie cantonale spécialement destinée à assurer la sécurité des habitants de la Ville de Genève.

Mais le canton, cela va sans dire, n'a pas les moyens financiers ni humains d'augmenter massivement ses effectifs. Il faut donc trouver une solution conjointe, concertée, qui unisse les objectifs et les moyens du canton et de la ville.

Ma proposition est donc double : je veux non seulement que l'Etat crée une brigade de gendarmerie urbaine, mais je propose aussi une solution en matière de financement et de personnel.

En terme de financement : cette brigade sera partiellement financée par la Ville de Genève, qui en contrepartie diminuerait le nombre de ses agents. Etat et ville signeront une convention réglant le détail de cette collaboration novatrice.

En terme de personnel : les agents de ville bénéficieront d'une formation adéquate leur permettant de rejoindre la gendarmerie, et de devenir ainsi de vrais policiers. Aucun agent de ville ne serait licencié, la diminution des effectifs s'opérant par le biais des départs naturels, notamment vers la nouvelle brigade cantonale.

#### **b. des caméras de surveillance**

Un constat évident s'impose : les policiers ne peuvent se trouver partout en tout temps. C'est la raison pour laquelle, dans le monde entier, les autorités ont recours à des caméras de surveillance.

A Genève, les caméras existent déjà en de nombreux endroits : dans les trams et bus des TPG, dans des lieux publics fédéraux comme la gare de Cornavin, le long de l'autoroute de contournement, sans compter d'innombrables lieux privés. Ces systèmes de caméras ont fait drastiquement chuter non seulement les incivilités, mais surtout les agressions, qui n'étaient malheureusement pas rares dans les transports publics et les gares notamment.

Des communes ont aussi réclamé au Conseil d'Etat l'autorisation de poser des caméras de surveillance. C'est le cas notamment du Grand Saconnex, qui a obtenu cette autorisation en mars dernier.

Dans ce domaine, une étude réalisée pour la Commune de Pregny Chambésy par l'institut de Criminologie et de droit pénal de l'Université de Lausanne, a conclu que les caméras de surveillance constituaient une réponse à l'insécurité et une mesure préventive efficace.

Cependant, en ville de Genève, rien. Rien, malgré les agressions en augmentation, malgré le trafic de stupéfiants à ciel ouvert, malgré l'utilisation des préaux d'école comme lieu de deal et de consommation de stupéfiants, malgré l'invasion des lieux publics par des faunes en tout genre, qui finissent par en chasser les légitimes utilisateurs, la population, vous et moi.

Je propose donc que la Ville de Genève fasse le pas et adopte un concept de surveillance par caméras.

Certes, en tant que libérale, je suis très sensible à la protection de la personnalité et à la défense des libertés individuelles : il n'est donc pas question de semer des caméras partout, mais de choisir les endroits stratégiques, ceux qui méritent une surveillance accrue, comme c'est par exemple le cas des abords des écoles.

De surcroît, les moyens techniques modernes permettent d'équiper les caméras de logiciels qui brouillent les visages. Ce n'est qu'en cas d'infraction que le brouillage est levé, permettant ainsi l'identification de l'auteur de l'infraction.

Je précise qu'un projet de loi du Conseil d'Etat sur la protection des données est actuellement à l'étude au Grand Conseil : ce projet de loi moderne garantit le respect des libertés fondamentales et du principe de proportionnalité. Les caméras de la Ville y seront soumises, ce qui garantira mieux encore que la loi actuelle la protection des droits fondamentaux.

## **2. Proposition en matière d'économie**

Les entreprises et les commerçants ont beaucoup souffert de la politique menée par la majorité de gauche en Ville de Genève. Pour la gauche, l'entreprise, c'est le mal, c'est le riche qui s'enrichit.

Pour les gens normaux, l'entreprise, c'est d'abord des emplois. C'est aussi des recettes fiscales qui servent à financer la politique sociale. Bref, la prospérité économique est indispensable à une meilleure qualité de vie.

Je veux mettre un terme à l'absurde politique de mépris des activités économiques que la gauche a fidèlement suivie depuis des années. Je veux au contraire que les entreprises et les commerçants soient considérés comme des partenaires privilégiés de la Ville de Genève.

Aujourd'hui, aucun service de l'administration n'a la vue d'ensemble sur les conséquences sur les entreprises des décisions prises par l'administration. Je propose la création d'une cellule économique, rattachée au département des finances.

Cette cellule sera chargée d'étudier tous les projets susceptibles de toucher les entreprises et les commerçants et d'en évaluer toutes les conséquences concrètes. Cela vaut pour les aspects fiscaux, pour les charges administratives, mais aussi pour les effets indirects. Prenons l'exemple d'une décision dans le domaine de la circulation : fermer une rue, c'est aussi priver un ou plusieurs commerces de leurs clients, et c'est donc tuer l'emploi.

Les travaux de cette cellule, son préavis, son analyse, ses conclusions, seront rendues publiques et serviront de base aux décisions des autorités à tous les niveaux, Conseil administratif mais aussi Conseil municipal.

## **3. Proposition en matière de politique culturelle**

La Ville de Genève dispose, en matière culturelle, d'atouts extraordinaires : la plupart des institutions culturelles, qu'il s'agisse de musées, de théâtres ou de lieux d'expression musicale, répondent aux besoins de la population et contribuent au rayonnement de la Cité.

Malheureusement, la gauche a pris la culture en otage à des fins politiques, quand ce n'est pas à des fins de promotion personnelle d'une majorité politique ou du magistrat.

Pour la population, la conséquence, c'est le foisonnement d'initiatives douteuses qui, sous le prétexte de culture alternative, voient n'importe quelle fête de rue transformée en événement culturel subventionné.

Il faut donc dépolitiser la culture. Peu importe que la majorité politique ou le magistrat soient de gauche ou de droite. Cela ne doit avoir aucune conséquence sur les choix culturels en tant que tels.

Je propose la création d'une Fondation de la Ville de Genève pour les Arts et la Culture. Une fondation de droit public cantonal.

Les ressources de cette fondation proviendront principalement de deux sources.

La première, c'est bien évidemment une subvention de la Ville, qui correspondra à une partie du budget alloué aujourd'hui au département de la culture : le montant de la subvention inscrit au budget fera donc l'objet d'un débat et d'une décision démocratique du Conseil municipal.

La deuxième source de financement, c'est les dons privés. Vous savez que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la loi fédérale d'harmonisation fiscale (LHID) oblige les cantons à autoriser la déductibilité de tous les dons en faveur des fondations d'utilité publique. A Genève, un projet de loi libéral à l'étude au Grand Conseil prévoit notamment de porter à 20% la part des dons déductibles du revenu imposable, soit 4x plus qu'aujourd'hui. On peut donc s'attendre à une augmentation sensible du mécénat privé, dont il faut absolument que nous soyons capables de profiter.

Cette fondation sera administrée par un conseil de fondation constitué de personnalités reconnues pour leurs compétences en matière culturelle, nommées par le Conseil administratif et par le Conseil municipal en dehors du sérail politique. Mais je veux aller plus loin. Il faut décloisonner la culture, et la sortir du cercle étriqué des spécialistes.

Pour ce faire, je propose que le conseil de fondation intègre aussi des représentants des milieux économiques, notamment de l'économie touristique. La culture est certes un élément fondamental de toute société humaine. Mais c'est aussi un formidable instrument de promotion et de rayonnement de Genève, qu'il faut valoriser.

Créer la fondation nécessitera d'y transférer une partie du personnel du département municipal de la culture. Les droits acquis de ce personnel seront évidemment garantis, s'agissant d'une fondation de droit public. Le but premier de la fondation n'est pas de réduire les coûts, mais d'assurer une meilleure transparence sur la façon dont est menée la politique culturelle de notre Ville.